

Pic du Montcalm en bivouac

2 jours sur le toit de l'Ariège

25-26 juillet 2025



Le Montcalm est de ces sommets que l'on voit de loin, que l'on rêve de gravir sans oser s'y lancer. Il faut dire qu'il se mérite ! 2000 mètres de dénivelé qui justifient à eux seuls de couper l'ascension en deux, et pour ce faire, quoi de mieux qu'un bivouac ? Avec du matériel léger et de qualité, venez expérimenter le bivouac et la liberté qu'il procure - une expérience de haute volée qui ne vous laissera pas indifférent, dans l'univers minéral typique des sommets à plus de 3000 mètres d'altitude.



Deux jours et une nuit



Matériel de bivouac fourni



Séjour guidé = tranquillité !



Groupe de 4 maximum



Bouquetins au sommet du Montcalm

Cette expérience s'adresse à des personnes en **très bonne condition physique**, ayant déjà une expérience de la randonnée à la journée. Vous devez pratiquer régulièrement un sport d'endurance (course à pied, vélo, marche). **Il est conseillé de vous entraîner** avant cette sortie, et de démarrer l'entraînement au moins deux mois avant.

Vous serez amené à **porter votre matériel** de bivouac ainsi que la nourriture : vous devez intégrer le port du sac à dos dans votre entraînement. Comptez un surpoids de 3 kilos de matériel de bivouac, 1 kilo de vêtements et 1 kilo de nourriture - en plus de ce que vous emportez pour une randonnée classique à la journée. Une liste du matériel à prévoir vous est fournie à la fin de ce document.

L'altitude élevée et la nature du terrain rendent cette randonnée difficile : **sentiers caillouteux, grandes marches et pentes raides** sont au programme. Certains passages peuvent impressionner les personnes sujettes à un **vertige prononcé**. Nous pourrions être amenés à **traverser des névés** ne nécessitant pas de matériel d'alpinisme.

Vous êtes partant.e.s ? Alors on y va !

Programme

Jour 1 - Vendredi 25 Juillet



© Refuge du Pinet

RDV 8h30 à la boulangerie de St Paul de Jarrat : Briefing et organisation des sacs à dos, puis trajet en covoiturage jusqu'au point de départ de la randonnée (45 min).

C'est parti pour l'ascension ! Depuis le fond de la vallée, le chemin file d'abord à plat, puis la pente se redresse rapidement, d'abord en forêt puis à découvert. Voilà le refuge du Pinet perché à 2242m d'altitude, que nous atteignons après 2h30 d'effort ! Une pause et un coucou à Andréa, la gardienne, et il sera déjà temps de repartir vers les pentes plus douces qui nous surplombent...

Le paysage se fait de plus en plus minéral à mesure que nous nous élevons en altitude. Le sentier se transforme bientôt en une succession de dalles qu'il nous faudra franchir si nous décidons de dormir au sommet, à moins que nous ne choisissons d'établir le campement près de l'étang du Montcalm ? Notre maison sur le dos, nous avons toutes les opportunités à notre portée ...



Bivouac au sommet ?

Distance et dénivelé : 4.5 km et 1100m de montée jusqu'au refuge, 6km et 1400m jusqu'à l'étang du Montcalm, 9km et 1900m jusqu'au sommet, à adapter selon la forme et l'envie du groupe !

Nuit sous tente ou à la belle étoile en fonction de la météo et de l'emplacement choisi. La cuisine se fera sur le réchaud (fourni), voir la rubrique dédiée en fin de programme.



Réveil la tête dans les étoiles, bien au chaud dans nos duvets, quel bonheur que ces nuits en pleine montagne ! Après un solide petit déjeuner, il sera temps de replier le camp. En fonction de nos choix de la veille, il pourra nous rester encore une ascension à réaliser pour atteindre le sommet. L'occasion d'une marche à la frontale, **pour vivre depuis le toit de l'Ariège le lever du soleil ?**

Dans tous les cas, que nous y ayons passé la nuit ou non, nous prendrons le temps de vivre ce moment intensément : on n'est pas tous les jours l'humain le plus haut de notre département !

Il faudra ensuite attaquer la descente, peut-être en prenant la variante vers les étangs de la Coumette d'Estats ? En passant par l'étang sourd, sous le refuge du Pinet ?

A nouveau, c'est la forme du groupe qui guidera nos choix... Et l'équipe désormais soudée devra se soutenir dans les rudes lacets qui nous ramèneront vers le parking, les étoiles encore imprimées sur le fond de nos rétines, avec l'immense joie de se dire que **ça y est, on l'a fait !**

Distance et dénivelé : 9 km et 1900m à descendre, rien que ça !

Le programme vous est fourni à titre indicatif, et si tout sera mis en œuvre pour le réaliser, les choix seront toujours guidés par un objectif de sécurité - sur ce plan, je serai seule décisionnaire. Aussi, pour des raisons de météo, de forme du groupe ou de tout autre évènement pouvant entraver la réussite du projet, je pourrai être amenée à vous proposer un autre itinéraire ou un autre objectif, sans que cela ne puisse donner lieu à un remboursement.

Informations pratiques

Dates : Du vendredi 25 juillet au samedi 26 juillet

Départ garanti : à partir de 1 personne.

Situation géographique : Ariège, vallée du Vicdessos, massif du Montcalm.

Rendez-vous : Le premier jour à 08h30 à la boulangerie de Saint Paul de Jarrat (parking pour laisser vos véhicules). Vous pouvez aussi nous rejoindre directement sur le parking de l'Artigue, au départ de la randonnée (me le préciser).

Dispersion : Le dernier jour à la fin de la randonnée (prévue vers 16h), après le transfert vers la boulangerie de Saint Paul de Jarrat, ou au parking de l'Artigue si vous y avez laissé votre véhicule.

Hébergement : Nuit sous tente 2 personnes, potentiellement partagée avec une autre personne du même sexe.

Restauration : La nourriture n'est pas incluse dans ce séjour - vous devez donc prévoir votre alimentation en l'adaptant aux contraintes du bivouac et à l'effort demandé ! (voir fiche "alimentation en bivouac léger").

Le groupe : Le groupe sera limité à 4 personnes. Je serai probablement accompagnée de ma chienne Mousse - me signaler si cela vous pose un problème.

L'encadrement : Anna LE MEUR, Accompagnatrice en Montagne diplômée d'Etat, gérante de la structure "Crapahutes Randonnées EI" (www.crapahutes-randonnees.fr).

Équipement à prévoir : Voir liste jointe

Équipement fourni :

- Tente légère de bivouac pour une ou deux personnes,
- Un matelas gonflable/personne, adapté à la saison,
- Un sac de couchage/personne, adapté à la saison,
- Sac à dos possible en fonction de votre taille de dos (me consulter),
- Matériel de cuisine commun (popote, réchaud, gaz, gamelles, couverts),
- Filtre à eau (pour rendre potable l'eau de la montagne),
- Bâtons de randonnée si besoin.

Le matériel cité vous est fourni en bon état, sans trou, déchirures ou accrocs. Il vous appartient de le manipuler avec précaution. Vous serez également formé.e.s à son utilisation. Toute détérioration ne résultant pas d'une utilisation normale pourra vous être facturée à l'issue de la sortie, au prix de la réparation par le réparateur ou à valeur de remplacement si le matériel devenait inutilisable à la suite d'une utilisation inadaptée.

Tarification et assurances

Tarif individuel si 1 inscrit : 380 euros

Tarif individuel si 2 inscrits : 270 euros

Tarif individuel si 3 inscrits : 210 euros

Tarif individuel si 4 inscrits : 190 euros

Le prix comprend : l'organisation du séjour ; l'encadrement par Anna Le Meur, accompagnatrice en montagne et sa disponibilité par téléphone en amont du séjour pour vous aider à le préparer ; le matériel de bivouac cité.

Ne comprend pas : le transport jusqu'au lieu de RDV, **les repas et les encas**, le matériel demandé dans la liste « matériel à prévoir », les éventuelles assurances que vous choisirez.

Assurances

L'entreprise LE MEUR ANNA EI a souscrit à une assurance responsabilité civile et professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés au Bénéficiaire par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligence commises à l'occasion de son activité d'accompagnatrice en montagne.

En revanche, nous vous conseillons vivement de couvrir votre « responsabilité civile, individuelle accident » auprès de l'assurance de votre choix pour la pratique des sports de montagne sans limitation d'altitude. En effet nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant, à laquelle les clubs affiliés FFME ou CAF ou FFS, avec lesquels nous pouvons vous mettre en relation permettent de souscrire facilement.

En cas d'accident corporel, notre responsabilité est dérogée dès la prise en charge de la victime par les organismes de secours compétents, et toute suite hospitalière sera du ressort des assurances personnelles de l'accidenté.

Vous pouvez également choisir de souscrire à une assurance annulation de votre choix.

Les assurances pour être valides doivent être souscrites lors de la signature du contrat (= au moment de l'envoi du bulletin d'inscription).

Conditions générales de Vente

Tout achat de prestation auprès de Crapahutes Randonnées implique l'acceptation de nos conditions générales de vente.

1.MINEURS

- MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Les demandes d'inscription pour des mineurs accompagnés ou non de leurs parents ou tuteurs nécessitent l'accord de Crapahutes Randonnées, ainsi que la transmission de documents administratifs essentiels dont nous vous fournirons la liste.

2. COMMANDE / RÉSERVATION / DÉLAI DE RÉTRACTATION

Vous pouvez vous inscrire par téléphone ou par e-mail. Pour finaliser votre inscription, il sera nécessaire de nous envoyer par e-mail ou par courrier postal le bulletin d'inscription que nous vous aurons fourni, dûment rempli et signé, accompagné de votre acompte ou règlement.

Dès réception et validation par mail de vos bulletins d'inscriptions, votre demande sera considérée comme une inscription ferme et ne pourra pas être annulée sans frais. (voir suivant).

Conformément à la loi, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat (c'est à dire à compter de l'envoi des bulletins d'inscriptions). Toute réservation à moins de 14 jours de la prestation annule implicitement la possibilité de recourir au délai de rétractation.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

- MOYENS DE PAIEMENT

Les paiements peuvent être effectués par virement, chèque, par chèque vacances (ANCV) ou en espèces, dans la limite de 1 000 euros par dossier. Une facture sera émise pour chaque règlement.

- ACOMPTES

Votre réservation nécessite le paiement d'un acompte :

- A plus de 7 jours de la prestation : acompte de 100€ / personne
- A moins de 7 jours de la prestation : règlement de la totalité de la prestation.

Étant donné que les prix évoluent en fonction du nombre d'inscrits, le prix final de la prestation ne sera connu des inscrits qu'à la clôture des inscriptions fixé à 7 jours avant l'exécution de la prestation. Lorsque la clôture des inscriptions intervient (ou avant si le nombre maximum de participants est atteint), vous recevrez une notification par mail, SMS ou tout autre moyen pour vous indiquer le montant du solde qui est dû. Ce solde devra être réglé avant l'exécution de la prestation, sans quoi la prestation ne saurait être exigée.

4. PRIX

Le prix est établi sur la base d'un nombre minimum de participants, comme indiqué dans la fiche technique. Tous les prix affichés sont exprimés en euros et sont payables en France.

5. MODIFICATIONS

Vous pouvez changer le titulaire du bulletin d'inscription jusqu'à la veille du départ, mais uniquement après validation par Anna LE MEUR, validation qui sera donnée suite à un échange téléphonique avec la personne remplaçante. Cette personne sera responsable de s'assurer qu'elle a bien le niveau requis pour la prestation.

Veillez noter que toute interruption volontaire de votre part pendant la prestation ne donnera droit à aucun remboursement. De même, une exclusion décidée par l'encadrante pour niveau insuffisant, non-respect des consignes de sécurité ou comportement inadapté ne sera pas remboursée.

6. RESPECT D'AUTRUI

Nous ne tolérerons aucun propos injurieux, raciste, sexiste ou de nature à dénigrer autrui, de quelque façon que ce soit. Un comportement inadapté sur ce point pourra à lui seul justifier d'une exclusion du groupe, selon les modalités données par l'encadrante.

7. ANNULATIONS

Les retenues calculées en fonction de la date d'annulation peuvent être remboursées après étude de votre dossier par une assurance annulation, si vous en disposez. Si vous devez annuler la prestation avant la date de départ, il est impératif d'informer Anna LE MEUR et votre assureur dans les plus brefs délais, par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. La date d'envoi de votre courrier ou e-mail sera considérée comme la date d'annulation pour le calcul des frais d'annulation.

- FRAIS D'ANNULATION

Le montant des frais d'annulation est établi de manière croissante en fonction de la proximité de la date de départ.

+ de 45 jours : 5% du montant total avec un minimum de 25 € TTC

de 45 à 31 jours : 15 % du montant total

de 30 à 21 jours : 35 % du montant total

de 20 à 16 jours : 50 % du montant total

de 15 à 7 jours : 75 % du montant total

moins de 7 jours : 100 % du montant total

Si votre place trouvait finalement un repreneur, vos frais d'annulation vous seront remboursés dans un délai d'un mois après la réalisation de la prestation.

Si vous annulez pour raison médicale, vos retenues pourront être divisées par deux uniquement sur présentation d'un certificat médical produit avant la date de la prestation.

8. MODIFICATIONS OU ANNULATION PAR CRAPAHUTES RANDONNÉES

- MODIFICATION POUR RAISONS MÉTÉO OU TOUT AUTRE ENJEU DE SÉCURITÉ

Compte tenu de la nature montagnarde de la prestation, Anna LE MEUR se réserve le droit de modifier le contenu de la prestation afin de s'adapter aux conditions météo ou de tout autre enjeu de sécurité (niveau du groupe...). Ces modifications peuvent toucher à l'horaire, au lieu de la prestation, ou à tout autre objet en lien avec la prestation. Il ne sera opéré aucun remboursement.

- MODIFICATION DE L'ENCADRANT

Il pourrait arriver que la prestation soit effectuée par un.e autre accompagnateur.trice en montagne, choisi.e par Anna LE MEUR pour ses compétences, si Anna LE MEUR venait à être indisponible. Cette modification ne saurait donner lieu à aucun remboursement car l'encadrement se ferait alors selon les mêmes conditions.

- MODIFICATION DE DATES POUR RAISON INDÉPENDANTE DE NOTRE VOLONTÉ

Si la prestation ne pouvait avoir lieu aux dates annoncées pour des raisons indépendantes de notre volonté, il vous sera d'abord proposé un créneau de remplacement. Si vous ne pouvez y assister à ce créneau, vous serez remboursé.e.s du montant total de la prestation moins 25€ forfaitaires de frais de dossier par bulletin d'inscription.

- ANNULATION PAR CRAPAHUTES RANDONNÉES

En cas d'évènement imprévu et si aucune autre solution n'a pu être trouvée, la prestation pourrait être annulée. Le client sera informé au plus tard 48h avant la prestation (sauf évènement exceptionnel nécessitant un délai plus court), aucune indemnité compensatoire ne sera versée. De plus, tous les frais engagés par le voyageur (tels que l'achat de billets d'avion ou de train, d'hôtel, ou de matériel) resteront à sa charge.

9. RESPONSABILITÉ

Anna LE MEUR ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves, émeutes, incidents techniques ou administratifs extérieurs, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards, pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels ;
- Chaque participant doit se conformer aux consignes données par l'encadrement, nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement peut être amené à proposer à un participant d'un niveau insuffisant, un programme adapté, dans ce cas, les frais supplémentaires engendrés resteront à la charge du participant.

10. RÉCLAMATIONS / MÉDIATEUR CONSOMMATION

Vous pourrez adresser toute réclamation par lettre recommandée avec accusé réception à Crapahutes Randonnées, au plus tard 1 mois après votre retour de voyage, accompagnée de pièces justificatives. A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse dans un délai raisonnable d'un 1 mois, vous avez la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur en application de l'article L.615-1 du code de la consommation : La Société Médiation Professionnelle www.mediateur-consommation-smp.fr 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux.

11. INFORMATIONS PERSONNELLES, POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE SÉCURITÉ DE VOS DONNÉES

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatique sécurisé. Certaines informations doivent être obligatoirement fournies pour traiter vos commandes. À défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées et le contrat ne pourra être conclu.

Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à nos obligations légales ou réglementaires. Sauf contre ordre de votre part vos données personnelles seront conservées cinq ans, avant leur suppression définitive ou leur anonymisation.

Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et de suppression de vos données.

Vos droits s'exercent par courrier postal.